



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 MAI 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	24
Pouvoirs	:	3
Absent excusé	:	1
Absents	:	5

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le seize Mai deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,
M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint
M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Pascale MOURIERE, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Anaïs BAREYT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO
Mme Katia LEFEVRE à Mme Christelle GUILHEMSAN
Mme Céline BROQUERE à M. Christian PIT

Absent excusé :

M.M. Mickael ECKHOUDT

Absents :

M.M. Michel GOURDON, Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Daniel BIREMONT

Point 09 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.050.

Objet : TARIFS SEJOUR "PASS'LOISIRS" A ITXASSOU DU 28 JUILLET AU 01 AOUT 2025.

**Point 09 de l'ordre du jour.****Délibération n° 2025.050.**

Objet : TARIFS SEJOUR "PASS'LOISIRS" A ITXASSOU DU 28 JUILLET AU 01 AOUT 2025.

Madame Nathalie MOMEN informe l'assemblée qu'un séjour à Itxassou, en partenariat avec le centre de loisirs CLEM, va être organisé du 28 Juillet au 01 Août 2025, à destination des jeunes, de 10 à 17 ans, limité à 24 places.

Elle propose de fixer les tarifs (tout compris : transport, hébergement, repas, encadrement, activités) calculés sur la base de 120,00 Euros pour les habitants de Morcenx-la-Nouvelle et pour les extérieurs en fonction du quotient familial :

. 0 à 357 Euros	=	7,50 Euros
. 357,01 Euros à 449 Euros	=	10,00 Euros
. 449,01 Euros à 621 Euros	=	18,00 Euros
. 621,01 Euros à 794 Euros	=	25,20 Euros
. 794,01 Euros à 820 Euros	=	38,50 Euros
. 820,01 Euros à 1000 Euros	=	49,00 Euros
. 1000,01 Euros à 1200 Euros	=	120,00 Euros
. au delà de 1200 Euros	=	120,00 Euros

Après débats,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

. **FIXE** les tarifs concernant le séjour à Itxassou (tout compris : transport, hébergement, repas, encadrement, activités) calculés sur la base de 120,00 Euros pour les habitants de Morcenx-la-Nouvelle et pour les extérieurs en fonction du quotient familial :

. 0 à 357 Euros	=	7,50 Euros
. 357,01 Euros à 449 Euros	=	10,00 Euros
. 449,01 Euros à 621 Euros	=	18,00 Euros
. 621,01 Euros à 794 Euros	=	25,20 Euros
. 794,01 Euros à 820 Euros	=	38,50 Euros
. 820,01 Euros à 1000 Euros	=	49,00 Euros
. 1000,01 Euros à 1200 Euros	=	120,00 Euros
. au delà de 1200 Euros	=	120,00 Euros

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerécours.fr>

Le Secrétaire de séance,
Daniel BIREMONT.

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 22/05/2025

Le Maire,
Paul CARRERE.



Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM
Compta - Dossier JL